

Communiqué de presse  
mercredi 19 mai 2010

## **LA FONDATION NICOLAS HULOT CRÉE UN PLACEMENT DE PARTAGE SOLIDAIRE : « AGIR AVEC LA FONDATION NICOLAS HULOT<sup>1</sup> »**

Depuis 2007, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme fait appel à la générosité du public. Aujourd'hui, avec le Crédit Coopératif, elle propose aux particuliers et aux personnes morales « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot<sup>1</sup> » : un placement sur-mesure qui combine les approches de partage, d'investissement solidaire et socialement responsable. Il est géré par Ecofi Investissements, société de gestion du Crédit Coopératif.

### **DONNER UN ÉLAN SUPPLÉMENTAIRE AUX ACTIONS DE LA FONDATION**

Pour la Fondation Nicolas Hulot, la création du fonds de partage « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » s'inscrit dans une démarche de diversification de ses sources de financement vers une vision à long terme, indispensable pour assurer la pérennité des programmes qu'elle développe et des soutiens qu'elle apporte.

- En 2010, déclarée année mondiale de la biodiversité par les Nations-Unies, la Fondation s'investit par exemple dans des actions de mobilisation du grand public, comme la plateforme [www.jagispourlanature.org](http://www.jagispourlanature.org) dédiée à l'écovolontariat ou la campagne inter-ONG « La biodiversité c'est ma nature », proposant des outils concrets et ludiques pour agir et des informations pour comprendre les enjeux.
- Elle poursuit également ses actions en faveur d'une alimentation durable et solidaire en travaillant notamment sur la restauration collective responsable ; du climat et de l'énergie en développant des scénarii énergétiques pour demain ; et des océans et du littoral, en axant son travail sur les aires marines protégées.

La Fondation espère que le don de 50 % des revenus annuels générés par le placement de partage lui permettra de donner un élan supplémentaire à l'ensemble de ses initiatives.

---

<sup>1</sup> « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » est une catégorie de part du FCP Confiance Solidaire.

## ZOOM SUR « AGIR AVEC LA FONDATION NICOLAS HULOT »

« Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » s'adresse aux particuliers et aux personnes morales. Il combine les trois approches de la gestion éthique et solidaire d'Ecofi Investissements :

- **c'est un placement de partage** : 50% des revenus annuels distribuables sont reversés sous forme de dons à la Fondation Nicolas Hulot et 50% sont conservés par l'épargnant et capitalisés dans le fonds ;
- **c'est un placement solidaire** : 5 à 10% de l'actif sont investis dans des « entreprises solidaires », agréées par l'Etat, organismes non cotés à forte utilité sociale et/ou environnementale ;
- **c'est un placement ISR (Investissement Socialement Responsable)** : les titres cotés sont sélectionnés en tenant compte, en plus des critères financiers, de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

**Le partage annuel des revenus avec la Fondation Nicolas Hulot a la nature fiscale d'un don et ouvre droit à une réduction d'impôt.** Ces dons bénéficient de la législation fiscale en vigueur<sup>2</sup>. Pour les particuliers, par exemple, cela correspond à une déduction sur l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don annuel, dans la limite de 20% du revenu imposable ou une déduction sur l'ISF, à hauteur de 75% des versements dans la limite de 50 000 euros.

« Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » a **obtenu le label Finansol**, qui garantit la qualité de transparence et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

### Où souscrire ?

→ « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » est disponible dans le réseau du Crédit Coopératif et de BTP Banque, mais aussi dans tous les réseaux bancaires en France.

→ Il suffit d'indiquer le code Isin (FR0010807875).

→ La première souscription minimale est d'une part (valeur initiale de la part : 150€).

## DES VALEURS PARTAGÉES

Le Crédit Coopératif, pionnier de la finance solidaire depuis plus de 25 ans et Ecofi Investissements, sa société de gestion dont la gestion éthique et solidaire est naturellement un des domaines d'expertise sont heureux de mettre leur expertise au service de la Fondation Nicolas Hulot.

« Depuis de nombreuses années, nous sommes très impliqués aux côtés des acteurs de la solidarité, de l'environnement. Nous sommes fiers d'accompagner, avec notre société de gestion Ecofi Investissements, la Fondation Nicolas Hulot qui sait faire preuve d'un grand sens de l'innovation et mobiliser les énergies pour démultiplier les financements vertueux en faveur de la protection de l'environnement. » indique **Laurence Moret, responsable missions et partenariats solidaires et transversaux du Crédit Coopératif.**

**Pour François Lett, directeur général délégué et responsable de la gestion éthique et solidaire chez Ecofi Investissements,** « Le placement de partage « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot<sup>1</sup> » s'appuie sur l'expertise développée depuis 25 ans par le Crédit Coopératif en matière de gestion éthique et solidaire. Nous mettons notre savoir-faire au service du développement durable, conscients qu'il est urgent d'agir pour notre planète. Nous souhaitons que ce fonds puisse soutenir de façon significative les projets sociaux et écologiques de la Fondation. »

### Contacts Presse

> **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme** – [www.fnh.org](http://www.fnh.org)

Manuela Lorand : 01 41 22 10 70 - [m.lorand@fnh.org](mailto:m.lorand@fnh.org)

> **Crédit Coopératif** – [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Claude Sevaistre : 01 47 24 89 71

Laure Capblancq : 01 47 24 80 64 – [laure.capblancq@credit-cooperatif.coop](mailto:laure.capblancq@credit-cooperatif.coop)

> **Ecofi Investissements** – [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – [mathilde.salama@ecofi.fr](mailto:mathilde.salama@ecofi.fr)

<sup>2</sup> Définie à l'article 200,1 ter du Code général des impôts. Le traitement fiscal dépend cependant de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PLACEMENT...**

### **Comment est composé le portefeuille du fonds ?**

« Agir avec la Fondation Nicolas Hulot<sup>1</sup> » est une catégorie de part de Confiance Solidaire, FCP créé le 24 octobre 2007 et géré par Ecofi Investissements.

Son portefeuille est constitué d'investissements diversifiés, dont 5% à 10% sont investis dans des entreprises solidaires non cotées. Il contribue ainsi au financement de ces entreprises à forte utilité sociale ou environnementale impliquées dans de nombreux domaines : micro-finance, habitat très social, développement Nord-Sud, insertion par l'activité économique, protection de l'environnement.

Au-delà de la partie investie en titres d'entreprises solidaires, le fonds bénéficie de plusieurs sources de performance qui permettent également de mieux répartir les risques de gestion :

- des obligations de faible maturité, émises par des entreprises privées de la zone Euro et sélectionnées en fonction de critères financiers et extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance), dans le cadre d'un processus d'investissement qui associe les analyses extra-financières de l'agence Vigeo et d'Ethifinance et les ressources propres d'Ecofi Investissements dans ce domaine ;
- des OPCVM de trésorerie dynamique gérés par Ecofi Investissements et investis pour l'essentiel en emprunts d'Etat.

### **Quels sont l'objectif de performance et l'horizon d'investissement ?**

« Agir avec la Fondation Nicolas Hulot<sup>1</sup> » est géré selon une approche prudente.

Son objectif est de surperformer son indicateur de référence (Eonia capitalisé OIS + 0,30%). La gestion mise en place a ainsi pour objectif de délivrer une performance supérieure à un OPCVM de trésorerie classique sur un horizon de placement court. Le FCP s'adresse donc à des investisseurs soucieux de la prudence de leur investissement sur un horizon de placement minimum recommandé de neuf mois. Il est cependant conseillé de conserver le FCP sur une durée plus longue afin de soutenir les actions de la Fondation Nicolas Hulot sur le long terme, grâce aux dons annuels.

### **Quels sont les inconvénients et les risques ?**

« Agir avec la Fondation Nicolas Hulot<sup>1</sup> » peut comporter certains risques, notamment : de perte en capital, de taux, de crédit. Certains risques sont liés aux investissements solidaires du fait d'émetteurs peu liquides et des conditions de rémunération de ces instruments financiers solidaires inférieures à celles du marché.

### **Peut-on bénéficier de réductions d'impôts ?**

Le partage annuel des revenus avec la Fondation Nicolas Hulot a la nature fiscale d'un don et ouvre droit à une réduction d'impôt. Ces dons bénéficient de la législation fiscale en vigueur<sup>2</sup>.

#### **Pour les particuliers**

- Soit au titre de l'impôt sur le revenu : cela représente 66% du montant du don annuel, dans la limite de 20% du revenu imposable
- Soit au titre de l'ISF : 75% des versements dans la limite de 50 000 euros.

#### **Pour les personnes morales**

Cela représente 60% des versements dans la limite d'un plafond de 5% du chiffre d'affaires hors taxe de l'entreprise donatrice. Les organismes à but non lucratif dont l'activité principale est exonérée d'ISF ne bénéficient pas de cette réduction.

### **Quels sont le montant minimum de souscription et les frais ?**

Code Isin : FR0010807875

Date de création : 1er octobre 2009

Classification AMF : obligations et autres titres de créances libellés en euros

Première souscription minimale : 1 part

Valeur d'origine de la part « Agir avec la Fondation Nicolas Hulot » : 150€

Durée de placement recommandée : 9 mois

Toutefois, nous recommandons de conserver le fonds sur plus longue période afin de permettre à la Fondation de bénéficier chaque année de vos dons.

Commission de souscription : aucune

Commission de rachat : aucune

Frais de gestion : 0,60 % TTC (maximum) de l'actif net

**Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.**

### **Concrètement, comment souscrire ?**

Agir avec la Fondation Nicolas Hulot est un fonds circulant, c'est-à-dire qu'il est disponible dans le réseau du Crédit Coopératif et de BTP Banque (liste des agences sur [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)), mais aussi dans tous les réseaux bancaires en France.

### **À propos de la Fondation Nicolas Hulot**

#### **Évolution : chapitre 2 - Pour un monde viable et solidaire**

Modifier les comportements individuels et collectifs pour préserver notre planète, telle est la vocation, depuis près de 20 ans, de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Créé en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996, cette ONG dédiée à l'écologie est apolitique et non-confessionnelle.

Toutes ses actions sont guidées par la volonté de créer de la convergence avec l'ensemble des parties-prenantes de la société. Depuis 2005, ce sont ainsi plus de 850 000 personnes qui ont manifesté leur volonté d'agir avec la Fondation en participant à la campagne éco-citoyenne du Défi pour la Terre ou en signant le Pacte écologique, qu'elle a proposé lors des élections présidentielles 2007.

Si les débats qui ont suivi, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, vont dans le bon sens, la Fondation Nicolas Hulot pense qu'il faut amplifier la démarche engagée vers la définition d'un autre modèle de société, compatible avec les capacités de régénération de la planète et reposant sur la nécessaire solidarité entre tous les êtres vivants.

Un nouveau chapitre de l'histoire de notre évolution est à écrire. Pour apporter sa contribution, la Fondation a lancé en juin 2009 EVOLUTION : CHAPITRE 2. Plus qu'une campagne, il s'agit d'une nouvelle dynamique qui va désormais orienter l'ensemble de sa démarche. Être force de propositions, susciter la prise de conscience, mobiliser le plus grand nombre, exercer un lobbying d'intérêt général, soutenir et démultiplier des projets exemplaires... tels sont les moyens que la Fondation développe pour poursuivre son action. Son ambition: impulser une mutation profonde de nos sociétés dans une optique de justice sociale et de solidarité planétaire.

[www.fnh.org](http://www.fnh.org)

### **À propos du Crédit Coopératif**

Le Crédit Coopératif est une banque. Il exerce tous les métiers et expertises du banquier. Sa vocation et son choix, c'est d'être une banque coopérative, mettant ses métiers au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Banque coopérative, son capital est essentiellement apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire.

Il est pionnier en France des finances solidaires avec la création en 1983 du premier placement de partage en Europe. Deuxième du 8<sup>ème</sup> Baromètre Finansol paru le 18 mai, le Crédit Coopératif est la première banque de réseau du classement et le leader pour l'épargne de partage.

Le Groupe Crédit Coopératif, organisé autour du Crédit Coopératif, repose sur cette dynamique coopérative, dont il veut mettre en œuvre l'esprit au-delà de ses obligations juridiques.

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

### **À propos d'Ecofi Investissements**

Ecofi Investissements est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif et gère 9 milliards d'euros d'encours. Forte de son appartenance au groupe, elle est particulièrement attachée aux valeurs de l'économie sociale et développe une expertise en gestion éthique et solidaire avec plus de 25 ans d'expérience dans ce domaine.

Ecofi Investissements cherche à concilier performance et responsabilité dans les investissements, et possède une vision exigeante de la gestion éthique, notamment à travers une sélection extra-financière rigoureuse des valeurs en portefeuille et un exercice responsable des droits de vote.

[www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)